



## DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 30 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 octobre à 18h00, le Conseil de communauté, dûment convoqué le 24 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Tanus, sous la Présidence de Didier SOMEN.

MEMBRES DU CONSEIL			
Titulaires en exercice	55	Suppléant avec voix	0
Titulaires présents	35	Voix délibératives	41
Délégués avec pouvoir	6	Membres présents	35

**Titulaires présents : 35**

**ASTIE** Alain, **AUZIECH** Cécile, **BALARAN** Jean-Marc, **BARILLIOT** Christine (pouvoir de **NORKOWSKI** Patrice), **BOUSQUET** Jean-Louis, **BOUYSSIE** François, **CALMELS** Thierry, **CINTAS** Jean-Marc, **CLERGUE** Jean-Claude, **COURVEILLE** Martine, **DELPOUX** Jacqueline, **EMERIAUD** Françoise, **HAMON** Christian, **ICHARD** Xavier, **IMBERT** Véronique, **LEBLOND** Nelly, **MAFFRE** Alain, **MALATERRE** Guy, **MALIET** Thierry, **MANUEL** Christian (pouvoir de **CARMES** Monique), **MARTY** Denis, **MERCIER** Roland, **MILESI** Marie (pouvoir de **AZEMAR** Jean-Louis), **MUNOZ** Sonia, **PUECH** Christian, **RECOULES** Vincent, **SAN ANDRES** Thierry (pouvoir de **BONFANTI** Djamil), **SANCHEZ** Marie-Christine, **SCHULTHEISS** Pierre, **SENGES** Jean-Marc, **SIBRA** Jean-Michel (pouvoir de **REDO** Aline), **SOMEN** Didier, **SOULIE** Jérôme (pouvoir de **BORDOLL** Christian), **TAGLIAFERRI** Rosanne, **TROUCHE** Alain.

**Suppléant présent avec voix délibérative : 0**

**Titulaires excusés : 20**

**AZEMAR** Jean-Louis (pouvoir à **MILESI** Marie), **BARBE** Christian, **BARRAU** Jean-Louis, **BEX** Fabienne, **BONFANTI** Djamil (pouvoir à **SAN ANDRES** Thierry), **BORDOLL** Christian (pouvoir à **SOULIE** Jérôme), **CARMES** Monique (pouvoir à **MANUEL** Christian), **ESCOUTES** Jean-Marc, **KOWALIK** Jean-François, **NORKOWSKI** Patrice (pouvoir à **BARILLIOT** Christine), **ORRIT** Didier, **PENA** Sylviane, **REDO** Aline (pouvoir à **SIBRA** Jean-Michel), **SELAM** Fatima, **SOURDIN** Anne, **TESSON** Régis, **TOUZANI** Rachid, **VALIERE** Jean-Paul, **VEDEL** Christian, **VIDAL** Suzette.

**Suppléant présent sans voix délibérative : 0**

**Secrétaire de séance :**

**BOUSQUET** Jean-Louis

**DELIBERATION N° 30/10/2025-2.3  
ADOPTION DU RPQS 2024 DU SMAEP DU GAILLACOIS**

Le SMAEP du Gaillacois a approuvé son RPQS 2024 compétence Eau lors de sa séance du 26/09/2025.

La 3CS étant membre de ce syndicat, il appartient au conseil de délibérer sur ce RPQS

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

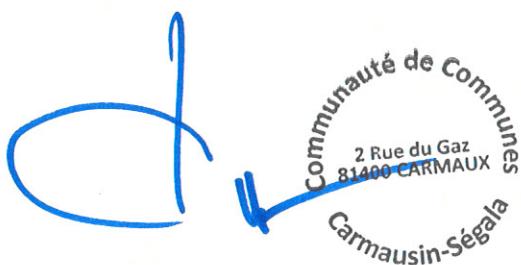
**APPROUVE** le RPQS 2024 du SAMEP du Gaillacois.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

**Certifié conforme,**  
**Le Président**  
**Didier SOMEN**

**Le secrétaire de séance**  
**Jean-Louis BOUSQUET**



# SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU GAILLACOIS

## Rapport annuel Sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable

### Exercice 2024

## SYNTHESE SUR LES 3 SECTEURS



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice  
Présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs

Peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

## Table des matières

	Envoyé en préfecture le 18/11/2025		
	Reçu en préfecture le 18/11/2025		
	Publié le 18/11/2025		
	ID : 081-200040905-20251030-301025_2_3-DE		
			
1.	Caractérisation technique du service public de l'eau .....		3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....		3
1.2.	Mode de gestion du service .....		4
1.3.	Estimation de la population desservie et nombre d'abonnés .....		4
1.4.	Eaux brutes .....		4
1.5.	Eaux traitées .....		4
1.5.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024 .....		4
1.5.2.	Production.....		5
1.5.3.	Achats d'eaux traitées.....		5
1.5.4.	Volumes comptabilisés au cours de l'exercice .....		6
1.5.5.	Autres volumes (voir tableau des volumes paragraphe 1.5.1) .....		6
1.5.6.	Volume consommé autorisé (voir tableau des volumes paragraphe 1.6.1).....		6
1.6.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) .....		6
2.	Tarification de l'eau et recettes du service .....		7
2.1.	Modalités de tarification .....		7
2.2.	Facture d'eau type .....		8
2.3.	Recettes d'exploitation .....		9
3.	Indicateurs de performance .....		10
3.1.	Qualité de l'eau .....		10
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux .....		10
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....		12
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....		12
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....		12
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) .....		13
3.3.4.	Renouvellement des réseaux d'eau potable .....		13
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....		13
4.	Financement des investissements.....		14
4.1.	Branchements en plomb .....		14
4.2.	Montants financiers .....		14
4.3.	Etat de la dette du service.....		14
4.4.	Amortissements .....		14
4.5.	Présentation des travaux engagés au cours de l'exercice 2024 (en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service).....		15
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....		16
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) .....		16
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....		17

# 1. Caractérisation technique du service

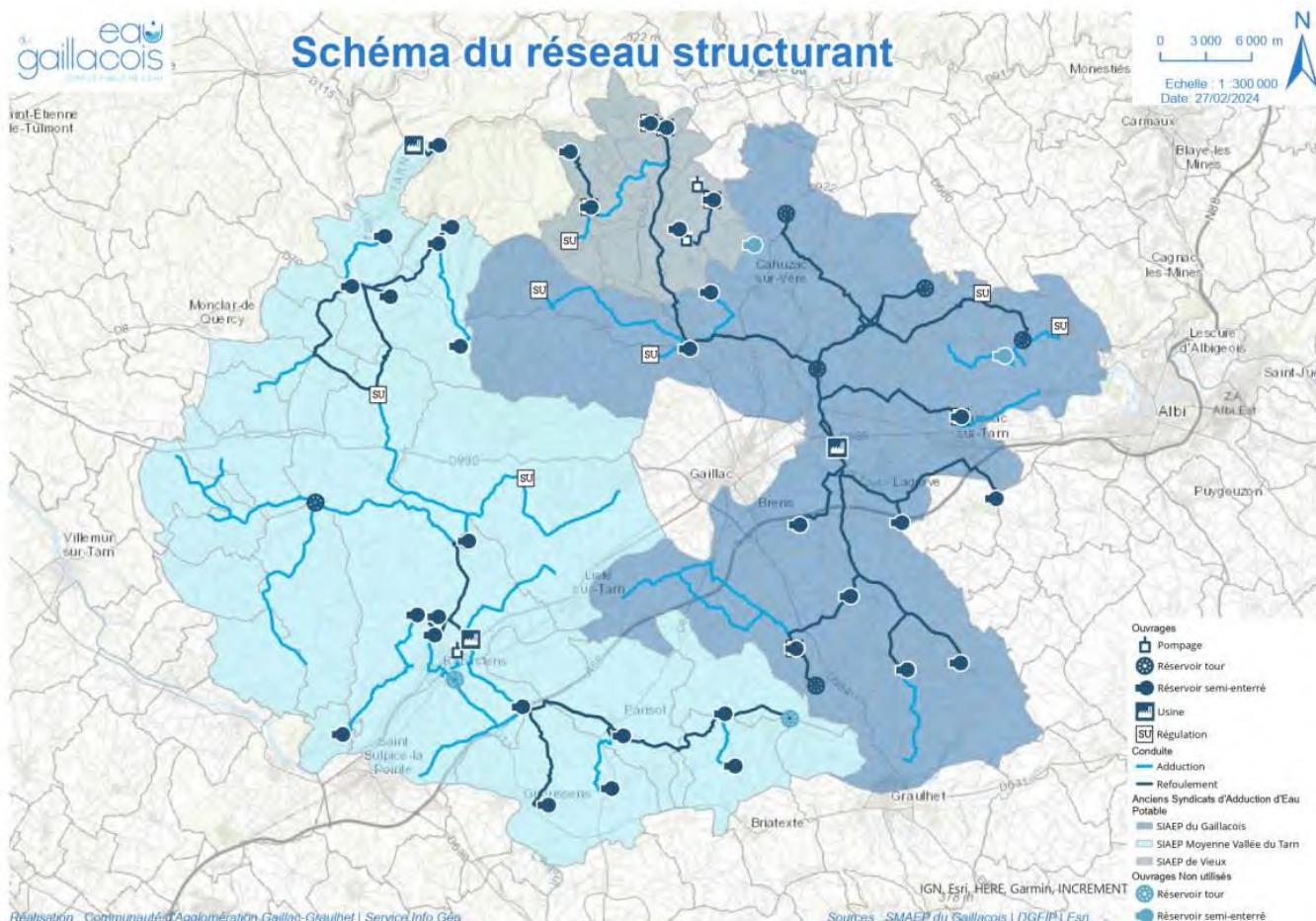
Le Syndicat mixte d'alimentation en eau potable du gaillacois est engagé depuis 2016 dans un processus de fusion qui est en cours d'achèvement. La consolidation des différentes données est encore perfectible malgré de nombreuses démarches qui ont accéléré et approfondi la connaissance des infrastructures et des procédures syndicales : PGSSE, Document unique, inventaire patrimonial... Le suivi par secteur reste pertinent sur le plan technique (néanmoins, celui de Vieux étant alimenté en intégralité par l'usine de Rivières depuis le milieu de l'année 2024, ils sont regroupés sous l'appellation secteur de Rivières et Vieux) mais son intérêt diminue sur le plan comptable et financier au fur et à mesure de l'engagement d'actions syndicales importantes.

Une réflexion à l'échelle du syndicat, couvrant tous ses métiers, sera menée dans le cadre du schéma directeur eau potable engagé par la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet dont le syndicat sera un acteur majeur. L'objectif est une présentation des conclusions du schéma dans le courant de l'année 2026 pour pouvoir engager les premiers investissements sur le budget 2027.

## 1.1. Présentation du territoire desservi

Territoire desservi (communautés d'agglomération ou de communes et communes desservies) :

- **Secteur de Rabastens** : **Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet** pour les communes de Beauvais-sur-Tescou, Busque, Coufouleux, Giroussens, Grazac, La Sauzière Saint-Jean, Larroque, Lisle-sur-Tarn, Loupiac, Montdurausse, Montgaillard, Montvalen, Mézens, Parisot, Peyrole, Puybegon, Puycelsi, Rabastens, Roquemaure, Saint-Gauzens, Saint-Urcisse, Salvagnac, Tauriac ;
- **Secteur de Rivières et Vieux** : **Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet** pour les communes de Alos, Andillac, Bernac, Brens, Broze, Cadalen, Cahuzac-sur-Vère, Campagnac, Castanet, Castelnau de Montmiral, Cestayrols, Fayssac, Gaillac, Graulhet, Itzac, Labastide de Lévis, Labessière-Candeil, Lagrave, Lasgraïsses, Le Verdier, Montans, Montels, Rivières, Saint-Beauzille, Sainte-Cécille du Cayrou, Sénonillac, Técou et Vieux ; **Communauté d'agglomération de l'Albigeois** pour les communes de Castelnau de Lévis et Marssac-sur-Tarn ; **Communauté de communes du Carmausin Ségala** pour la commune de Sainte-Croix ; **Communes de Amarens, Donnazac, Frausseilles et Noailles** (Communauté de Communes du Cordais et du Causse).



## 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Régie**

Envoyé en préfecture le 18/11/2025

Reçu en préfecture le 18/11/2025

Publié le 18/11/2025

**S<sup>2</sup>LO**

ID : 081-200040905-20251030-301025\_2\_3-DE

## 1.3. Estimation de la population desservie et nombre d'abonnés

Le service public d'eau potable desservait, au 01/01/2024, près de 50 575 habitants pour **26 546 abonnés** (13 011 sur Rabastens, 13 535 sur Rivières et Vieux).

## 1.4. Eaux brutes

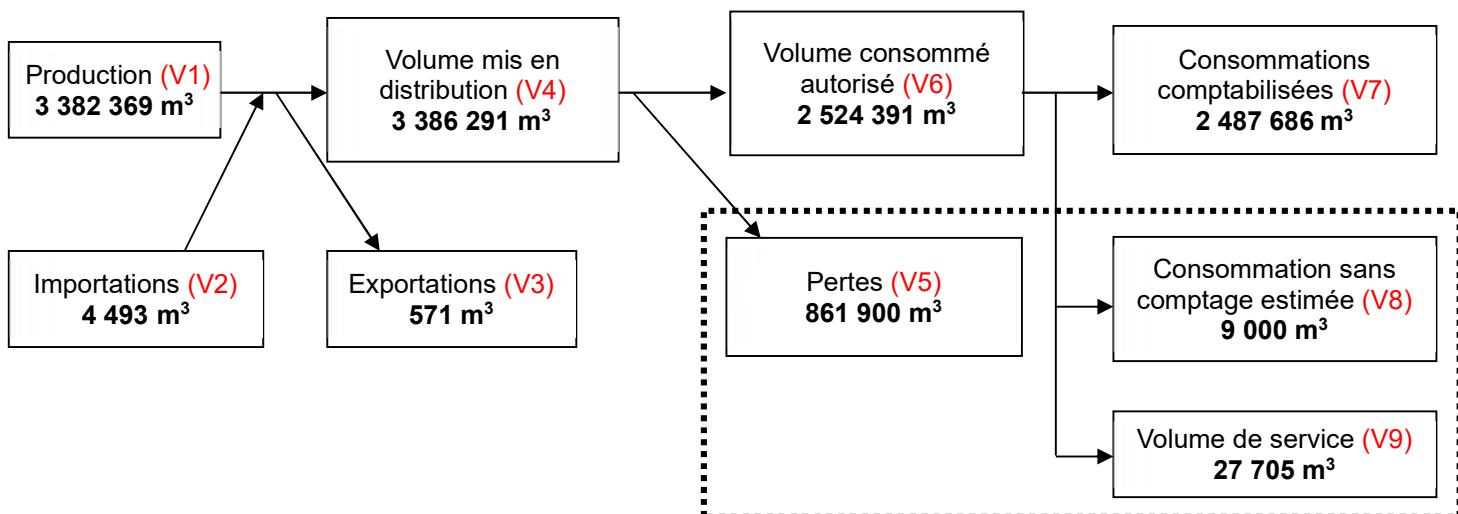
Le service public d'eau potable a prélevé **3 404 065 m<sup>3</sup>** pour l'exercice 2024 (3 459 536 pour l'exercice 2023). Tableau récapitulatif des prélèvements :

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Forage des Abriols à Larroque	Nappe souterraine	5 m <sup>3</sup> /H	4 142	2 980	- 28.05 %
Rivière Tarn à Rabastens	Eau de surface	840 m <sup>3</sup> /H	1 791 180	1 658 845	- 7.39 %
Rivière Tarn à Rivières	Eau de surface	780 m <sup>3</sup> /H	1 569 506	1 720 865	+ 9.64%
Forage de Guirbonde à Itzac	Nappe souterraine	14 m <sup>3</sup> /H	58 596	9 725	- 83.40%
Puits de Sesquièrè à Vieux	Nappe souterraine	9 m <sup>3</sup> /H	19 002	5 981	- 68.52%
Puits du Moulin d'Alos à Alos	Nappe souterraine	6 m <sup>3</sup> /H	17 110	5 669	- 66.87%
<b>Total</b>		<b>1 654 m<sup>3</sup>/H</b>	<b>3 459 536</b>	<b>3 404 065</b>	<b>- 1.60 %</b>

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **0.72 %** (2.86% en 2023).

## 1.5. Eaux traitées

### 1.5.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024



**Production (V1)** : Volume produit aux stations de Rabastens et de Rivières + aux forages  
puits de Sesquièrre et du Moulin d'Alos

**Importations (V2)** : Achat d'eau à Véolia (Gaillac) et au SM des Eaux du LEVEZOU SEGALA

**Exportations (V3)** : Vente d'eau à la Mairie de Penne

**Volume mis en distribution (V4)** : V1 + V2 - V3

**Pertes (V5)** : V4 - V6

**Volume consommé autorisé (V6)** : V7 + V8 + V9

**Consommations comptabilisées (V7)** : Volume vendu aux abonnés + Bornes de puisage

**Consommation sans comptage estimée (V8)** : Bouches et Poteaux Incendie + Prises d'eau autorisées sur le réseau

**Volume de service (V9)** : Purge manuelle + nettoyage réservoirs + eau désinfectée nouvelles conduites

### 1.5.2. Production

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2024 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
Forage des Abriols à Larroque	3 540	2 603	- 26.47 %	80
Rivière Tarn à Rabastens	1 771 211	1 637 526	- 7.55 %	80
Rivière Tarn à Rivières	1 569 506	1 720 865	+ 9,64%	80
Forage de Guirbonde à Itzac	58 596	9 725	- 83,40%	80
Puits de Sesquièrre à Vieux	19 002	5 981	- 68,52%	80
Puits du Moulin d'Alos à Alos	17 110	5 669	- 66,87%	80
<b>Total volume produit (V1)</b>	<b>3 438 965</b>	<b>3 382 369</b>	<b>- 1.65%</b>	<b>80</b>

La nouvelle usine de traitement de Rabastens a été mise en service le 16 octobre 2018.

La nouvelle usine de traitement de Rivières a été mise en service le 23 avril 2019.

Les puits du Moulin d'Alos et de Sesquièrre ont été arrêtés les 20 et 22 avril 2024. Les forages de Guirbonde et l'importation depuis le SMELS ont été arrêtés le 5 juin 2024.

### 1.5.3. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
Véolia (Gaillac) pour Lisle sur Tarn	740	799	- 7.97 %	80
Véolia (Gaillac) pour Castelnau de Montmiral	716	1 000	+ 39.66 %	80
SM des Eaux du LEVEZOU SEGALA pour Itzac	22 352	2 694	- 87.95 %	80
<b>Total volume importé (V2)</b>	<b>23 808</b>	<b>4 493</b>	<b>- 81.13 %</b>	<b>80</b>

Ces volumes sont négligeables par rapport au total des volumes distribués.

#### 1.5.4. Volumes comptabilisés au cours de l'exercice

Envoyé en préfecture le 18/11/2025

Reçu en préfecture le 18/11/2025

Publié le 18/11/2025



ID : 081-200040905-20251030-301025\_2\_3-DE

Acheteurs	Volumes comptabilisés durant L'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Volumes comptabilisés durant L'exercice 2024 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Total vendu aux abonnés du secteur de Rabastens	1 234 008	1 209 181	- 2.01 %
Total vendu aux abonnés du secteur de Rivières et Vieux	1 295 607	1 278 505	-1.32%
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>2 529 615</b>	<b>2 487 686</b>	<b>- 1.66%</b>
Mairie de Penne depuis Larroque (forage Les Abriols)	1 125	571	- 49.24 %
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	<b>1 125</b>	<b>571</b>	<b>- 49.24 %</b>

#### 1.5.5. Autres volumes (voir tableau des volumes paragraphe 1.5.1)

	Exercice 2023 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2024 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
Consommation sans comptage Secteur de Rabastens	7 220	8 400	+ 16.34%
Consommation sans comptage Secteur de Rivières et Vieux	960	600	- 37.50%
<b>Volume consommation sans comptage (V8)</b>	<b>8 180</b>	<b>9 000</b>	<b>+ 10.02%</b>
Volume de service Secteur de Rabastens	26 435	16 705	- 36.81%
Volume de service Secteur de Rivières et Vieux	25 276	11 000	- 56.48%
<b>Volume de service (V9)</b>	<b>51 711</b>	<b>27 705</b>	<b>- 46.42%</b>

#### 1.5.6. Volume consommé autorisé (voir tableau des volumes paragraphe 1.6.1)

	Exercice 2023 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2024 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
Volume consommé autorisé Secteur de Rabastens	1 267 663	1 234 286	- 2.63%
Volume consommé autorisé Secteur de Rivières et Vieux	1 321 843	1 290 105	- 2.40%
<b>Volume consommé autorisé (V6)</b>	<b>2 589 506</b>	<b>2 524 391</b>	<b>- 2.51%</b>

#### 1.6. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **2 035 kilomètres** (1 022 km sur Rabastens, 1 013 km sur Rivières et Vieux).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

Envoyé en préfecture le 18/11/2025

Reçu en préfecture le 18/11/2025

Publié le 18/11/2025



ID : 081-200040905-20251030-301025\_2\_3-DE

### 2.1. Modalités de tarification

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

Secteur de Rabastens	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2023	1 <sup>er</sup> jan 2024	Variation
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement DN 15 *	66.35 €/an	66.35 €/an	0 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	Tranche unique	1.95 €/m <sup>3</sup>	2.20 €/m <sup>3</sup>	+ 12.82 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance de pollution domestique	0.33 €/m <sup>3</sup>	0.33 €/m <sup>3</sup>	0 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	0 %

Secteur de Rivières	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2023	1 <sup>er</sup> jan 2024	Variation
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement DN 15 ou 20*	66.35 €/an	66.35 €/an	0 %
	Abonnement DN 30 mm	134.03 €/an	134.03 €/an	0 %
	Abonnement DN 40 mm	204.95 €/an	204.95 €/an	0 %
	Abonnement DN 60 mm	307.88 €/an	307.88 €/an	0 %
	Gros Consommateur	1 025.55 €/an	1 025.55 €/an	0 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	Tranche° 1 (0 à 80 m <sup>3</sup> )	2.00 €/m <sup>3</sup>	2.20 €/m <sup>3</sup>	+ 10.00 %
	Tranche° 2 (au-delà de 80 m <sup>3</sup> )	2.25 €/m <sup>3</sup>	2.20 €/m <sup>3</sup>	- 2.22 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance de pollution domestique	0.33 €/m <sup>3</sup>	0.33 €/m <sup>3</sup>	0 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	0 %

Secteur de Vieux	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2023	1 <sup>er</sup> jan 2024	Variation
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement DN 15 *	66.35 €/an	66.35 €/an	0 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	Tranche unique	2.10 €/m <sup>3</sup>	2.20 €/m <sup>3</sup>	+ 4.76 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance de pollution domestique	0.33 €/m <sup>3</sup>	0.33 €/m <sup>3</sup>	0 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	0 %

Dans la délibération du 14 décembre 2021, le Président a présenté l'objectif de convergence tarifaire avant le terme du mandat. Cette convergence a été conjuguée à l'augmentation du coût de l'énergie, au maintien de la capacité de financement des investissements et des obligations règlementaires (comme les amortissements) nécessaires à la bonne marche et à la pérennité des activités du Syndicat. Concernant le secteur de Rabastens, une augmentation du prix de l'eau a été réalisée tous les 6 mois afin d'atteindre une harmonisation sur les trois secteurs en octobre 2023. En 2024, il n'y a eu qu'une seule tranche, la consommation a été facturée au prix unique de 2,20 €HT/m<sup>3</sup>.

## 2.2. Facture d'eau type

Envoyé en préfecture le 18/11/2025

Reçu en préfecture le 18/11/2025

Publié le 18/11/2025



ID: 081-200040905-20251030-301025\_2\_3-DE

Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation de l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Secteur de Rabastens	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2023	1 <sup>er</sup> jan 2024	Variation
<b>Part de la collectivité</b>				
Part fixe annuelle	Abonnement DN 15 *	66.35 €	66,35 €	0 %
Part proportionnelle	Tranche unique	234.00 €	264,00 €	+ 12,82 %
<b>Total revenant à la collectivité</b>	Abonnement + consommation	<b>300.35 €</b>	<b>330,35 €</b>	+ 9,99 %
<b>Redevances et taxes</b>				
Part proportionnelle	Redevance de pollution domestique	39.60 €	39,60 €	0 %
Part proportionnelle	TVA	18.70 €	20,35 €	+ 8,82 %
<b>Total des taxes et redevances</b>		<b>58.30 €</b>	<b>59,95 €</b>	+ 2,83 %
<b>Total Facture de 120 m<sup>3</sup></b>		<b>358.83 €</b>	<b>390,30 €</b>	+ 8,77 %
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>		<b>2.99 €/m<sup>3</sup></b>	<b>3,25 €/m<sup>3</sup></b>	+ 8,70 %

Secteur de Rivières	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2023	1 <sup>er</sup> jan 2024	Variation
<b>Part de la collectivité</b>				
Part fixe annuelle	Abonnement DN 15 *	66.35 €	66.35 €	0 %
Part proportionnelle	Tranche° 1 (0 à 80 m <sup>3</sup> )	160.00 €	176,00 €	+ 10.00 %
	Tranche° 2 (au-delà de 80 m <sup>3</sup> )	90.00 €	88,00 €	- 2.22 %
<b>Total revenant à la collectivité</b>	Abonnement + consommation	<b>316.35 €</b>	<b>330,35 €</b>	+ 4.43 %
<b>Redevances et taxes</b>				
Part proportionnelle	Redevance de pollution domestique	39.60 €	39,60 €	0 %
Part proportionnelle	TVA	19.58 €	20,35 €	+ 3.93 %
<b>Total des taxes et redevances</b>		<b>59.18 €</b>	<b>59,95 €</b>	+ 1.30 %
<b>Total Facture de 120 m<sup>3</sup></b>		<b>375.53 €</b>	<b>390,30 €</b>	+ 3.93 %
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>		<b>3.13 €/m<sup>3</sup></b>	<b>3,25 €/m<sup>3</sup></b>	+ 3.83 %

Secteur de Vieux	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2023	1 <sup>er</sup> jan 2024	Variation
<b>Part de la collectivité</b>				
Part fixe annuelle	Abonnement DN 15 *	66.35 €	66,35 €	0 %
Part proportionnelle	Tranche unique	252.00 €	264,00 €	+ 4.76 %
<b>Total revenant à la collectivité</b>	Abonnement + consommation	<b>318.35 €</b>	<b>330,35 €</b>	+ 3.77 %
<b>Redevances et taxes</b>				
Part proportionnelle	Redevance de pollution domestique	39.60 €	39,60 €	0 %
Part proportionnelle	TVA	19.69 €	20,35 €	+ 3.35 %
<b>Total des taxes et redevances</b>		<b>59.29 €</b>	<b>59,95 €</b>	+ 1.11 %
<b>Total Facture de 120 m<sup>3</sup></b>		<b>377.38 €</b>	<b>390,30 €</b>	+ 3.42 %
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>		<b>3.14 €/m<sup>3</sup></b>	<b>3,25 €/m<sup>3</sup></b>	+ 3.50 %

*L'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence du prélèvement d'eau brute à la distribution d'eau potable.*

Le prix du mètre cube moyen sur l'ensemble de la structure pour 120 m<sup>3</sup> comprenant la redevance pollution domestique versée à l'agence de l'eau (de 0,33 €HT/m<sup>3</sup>) est de **3,25 €TTC/m<sup>3</sup>**.

## 2.3. Recettes d'exploitation

### Recettes de la collectivité :

Envoyé en préfecture le 18/11/2025

Reçu en préfecture le 18/11/2025

Publié le 18/11/2025

S<sup>2</sup>LO

ID : 081-200040905-20251030-301025\_2\_3-DE

Type de recettes	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau	7 023 529 €	7 206 230 €	2,60 %
<i>Dont abonnements – locations compteurs</i>	1 761 132 €	1 783 198 €	1,25 %
<i>Dont vente d'eau</i>	5 262 397 €	5 423 032 €	3,05 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>7 030 145 €</b>	<b>7 206 230 €</b>	<b>2,50 %</b>
Recettes liées aux travaux	467 319 €	413 113 €	-11,60 %
<b>Total des recettes</b>	<b>7 497 464 €</b>	<b>7 619 344 €</b>	<b>1,63 %</b>

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau sur l'exercice 2024 : **7 206 230 €** (7 030 145 € sur l'exercice 2023).

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes concernent les prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique commandés par l'ARS (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Analyses sur l'eau produite et distribuée	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes aux références de qualité	Nombre de prélèvements non conformes aux limites de qualité	Taux de conformité par rapport aux limites de qualité
Secteur de Rabastens				
Microbiologie (P101.1)	64	0	0	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	64	3	0	100 %
Secteur de Rivières et Vieux				
Microbiologie (P101.1)	68	0	0	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	72	3	0	100 %
<b>Ensemble du service</b>				
Microbiologie (P101.1)	132	0	0	<b>100 %</b>
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	136	6	0	<b>100 %</b>

Les paramètres non conformes par rapport aux références de qualité sont indiqués dans les RPQS par secteurs.

#### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013).

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>TOTAL PARTIE A</b>	15 au maximum		<b>15</b>
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	75%	12
<b>TOTAL PARTIE B</b>	30 au maximum		<b>27</b>
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL PARTIE C</b>	75 au maximum		<b>60</b>
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120 au maximum</b>		<b>102</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

L'indice linéaire de consommation (ILC) est un ratio utilisé pour évaluer la conformité du rendement du réseau aux exigences du décret du 27 janvier 2012. Il s'agit du rapport entre le volume moyen journalier consommé (par les usagers et les besoins du service) augmenté des volumes exportés, et le linéaire de réseaux (hors branchements) exprimé en kilomètres.

L'indice linéaire de consommation se calcule ainsi :

$$\text{ILC} = \frac{V_6 / \text{Linéaire de réseau}}{365} =$$

Secteur de Rabastens	Exercice 2023	Exercice 2024
Rendement du réseau	73.32 %	76.73 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchements) [m <sup>3</sup> / jour / km]	3.40	3.38

Secteur de Rivières et Vieux	Exercice 2023	Exercice 2024
Rendement du réseau	77.02 %	72.94 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchements) [m <sup>3</sup> / jour / km]	3.70	3.50

Ensemble du syndicat	Exercice 2023	Exercice 2024
Rendement du réseau	74.81 %	74.55 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchements) [m <sup>3</sup> / jour / km]	3.48	3.40

#### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1.21** m<sup>3</sup>/j/km (1,25 en 2023).

### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Envoyé en préfecture le 18/11/2025

Reçu en préfecture le 18/11/2025

Publié le 18/11/2025



ID : 081-200040905-20251030-301025\_23-DES

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des pertes est de **1.16 m<sup>3</sup>/j/km** (1,17 en 2023).

En milieu rural (Densité < 25 abonnés/km) en utilisant le référentiel de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le rendement est considéré comme bon lorsque l'indicateur linéaire de perte est inférieur à 1,5 m<sup>3</sup>/km/j, acceptable lorsqu'il est compris entre 1.5 et 2.5 m<sup>3</sup>/km/j, médiocre lorsqu'il supérieur à 2.5 m<sup>3</sup>/km/j. Ce bon chiffre est le résultat d'une vigilance accrue de l'ensemble des agents du syndicat.

### 3.3.4. Renouvellement des réseaux d'eau potable

Ratio	Secteurs	Exercice 2023	Exercice 2024
Linéaire de réseau renouvelé en km	Secteur de Rabastens	1.81	8.55
	Secteur de Rivières et Vieux	10.96	10.57
	<b>Ensemble du Syndicat</b>	<b>15.07</b>	<b>19.12</b>
Taux de renouvellement du réseau	Secteur de Rabastens	0.27 %	0.41 %
	Secteur de Rivières et Vieux	0.63 %	0.70 %
	<b>Ensemble du Syndicat</b>	<b>0.45 %</b>	<b>0.56 %</b>

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0.56 %** (0.45 % en 2023).

## 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Toutes les prises d'eau et les forages utilisés ont leur Arrêté préfectoral depuis 2023.

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de **80 %** (66.80 % en 2022).

## 4. Financement des investissements

Envoyé en préfecture le 18/11/2025

Reçu en préfecture le 18/11/2025

Publié le 18/11/2025

ID : 081-200040905-20251030-301025\_2\_3-DE



### 4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne doit plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire un remplacement des branchements en plomb par du PEHD et laiton.

Branchements Secteur de Rabastens	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	2	2
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	14	12
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0.11 %	0.09 %

Branchements Secteur de Rivières et Vieux	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0.00 %	0.00 %

Le pourcentage de branchements en plomb restant par rapport au nombre total de branchements sur l'ensemble du syndicat en 2024 est de **0.045 %** (0.05 % en 2023).

### 4.2. Montants financiers

Secteur de Rabastens	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 020 850 €	2 193 149 €
Montants des subventions en €	40 278 €	422 979 €

Secteur de Rivières et Vieux	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	4 300 883 €	3 278 460 €
Montants des subventions en €	1 854 294 €	1 502 528 €

### 4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

Trois Secteurs	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	37 369 640 €	38 508 076 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	Capital Intérêts	1 876 298 € 1 035 870 €
		1 861 565 € 1 194 372 €

L'encourt de la dette du syndicat au 31-12-2024 est de **38 508 076 €** (37 369 640 € au 31-12-2023).

### 4.4. Amortissements

Montant de la dotation aux amortissements	Exercice 2023	Exercice 2024
Trois secteurs	2 209 178.34 €	2 251 088.53 €

Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de **2 251 088.530 €** (2 209 178.34 € en 2023).

**4.5. Présentation des travaux engagés au cours de l'exercice 2024 (en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service)**

Envoyé en préfecture le 18/11/2025

Reçu en préfecture le 18/11/2025

Publié le 18/11/2025

ID : 081-200040905-20251030-301025\_2\_3-DE

Secteurs	Objet des travaux	Montants des travaux Budgétisés en 2023	Subventions accordées
Rabastens	Sécurisation alarme Châteaux / Usine	8 019 €	
	Solde usine de traitement de Foncoussière	332 613 €	
	Réhabilitation de réservoirs (Bellefeuille)	8 135 €	
	Equipement usine de traitement de Foncoussière	41 345 €	
	Interco. réseau de Saint-Sulpice (études)	10 342 €	
	Achat de compteurs	29 120 €	
	Acquisition de matériel d'exploitation, bureaux, véhicules	0 €	
	Télégestion, télésurveillance, régulation, compteurs de sectorisation, appareillage chlore	24 072 €	
	Aménagement site de l'Hermitage	125 993 €	
	Renouvellement, renforcement et extension réseau Loupiac, Lisle-sur-Tarn, Puycelsi, Mézens	629 041 €	16 623 €
	Renouvellement fibro DN200 Pet en Fabre	983 469 €	406 356 €
Rivières et Vieux	Acquisition de terrain	25 551€	
	Renouvellement, renforcement, modification et déplacement de réseau Cadalen, Cahuzac sur Vère, Castelnau de Montmiral, Cestayrols, Gaillac, Labessière Candeil, Marssac sur Tarn, Sénouillac et Vieux	495 981€	
	Travaux divers sur le réseau de distribution (régulation, ventousage, sectorisation)	33 014€	
	Matériel et logiciels informatiques	2 984€	
	Acquisition de matériel d'exploitation et véhicules	4 529€	
	Usine de Traitement de Rivières	95 753€	
	Réaménagement site de Lieurac, aménagement bureaux	3 701€	
	Achat de compteurs abonnés équipés de radio	49 291€	
	Renforcement refoulement nord-est	1 875 981€	822 728€
	Interconnexion secteur de Vieux à Rivières	618 421€	679 800€
	Développement durable (étude bas carbone + turbine au réservoir de Fayssac)	73 254€	
	<b>TOTAL</b>	<b>5 471 609 €</b>	<b>1 925 507 €</b>

## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine

Envoyé en préfecture le 18/11/2025

Reçu en préfecture le 18/11/2025

Publié le 18/11/2025

ID : 081-200040905-20251030-301025\_2\_3-DE



### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Abandons de créances	Trois Secteurs	Exercice 2023	Exercice 2024
<b>Montant des abandons de créances</b>		65 923.28 €	<b>86 549.42 €</b>
<b>Dont Part collectivité</b>		57 449.65 €	<b>76 649.95 €</b>
<b>Nombre de demandes reçues</b>		176	<b>328</b>

Pour l'année 2024, le montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité ramené au nombre de m<sup>3</sup> d'eau vendu a été de **0,0313 €/m<sup>3</sup>** (0.0230 €/m<sup>3</sup> en 2023).

Aides accordées au titre de l'écrêttement ou dégrèvement	Exercice 2023	Exercice 2024
<b>Nombres d'aides accordées</b>	197	<b>173</b>
<b>Soit en m<sup>3</sup></b>	<b>33 091 m<sup>3</sup></b>	<b>35 118 m<sup>3</sup></b>

Pour rappel, les aides sont accordées suivant deux dispositifs :

- l'écrêttement qui a été instauré par le décret 2012-1078 du 24 septembre 2012 (conditions particulières d'attribution),
- le dégrèvement qui peut être accordé par le syndicat si l'abonné ne peut bénéficier de l'écrêttement.

En 2024 :

- 26 430 m<sup>3</sup> ont été déduits de la facturation suite à 71 écrêtements,
- 8 688 m<sup>3</sup> ont été déduits de la facturation suite à 102 dégrèvements.

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

Envoyé en préfecture le 18/11/2025

Reçu en préfecture le 18/11/2025

Publié le 18/11/2025



ID : 081-200040905-20251030-301025\_2\_3-DE

		Exercice 2023	Exercice 2024
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	49 532	<b>50 575</b>
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	3.17	<b>3.25</b>
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99.25 %	<b>100 %</b>
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	<b>100 %</b>
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	<b>102</b>
P104.3	Rendement du réseau de distribution	74.81 %	<b>74.55 %</b>
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	1.25	<b>1.21</b>
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	1.17	<b>1.16</b>
P107.2	Taux de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.45 %	<b>0.56 %</b>
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80	<b>80</b>
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0.0230 €/m <sup>3</sup>	<b>0.0313€/m<sup>3</sup></b>



## **ELEMENTS POUR LE RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE**

Concession du service public de l'Eau Potable de la Ville  
de Gaillac

# Introduction

Ce document a pour vocation de fournir les indicateurs de performance ainsi que les chiffres clés relatifs à votre Service afin de vous permettre d'établir votre rapport RPQS. Ces mêmes éléments seront détaillés et commentés dans le Rapport Annuel du Délégué.

Rappel : en application de la Loi NOTRe du 7 août 2015, le décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 a décalé de trois mois le délai de présentation à l'assemblée délibérante du rapport annuel relatif au prix et à la qualité des services publics (RPQS), le portant à neuf mois au plus tard suivant la clôture de l'exercice concerné. Aussi, le RPQS de l'année N doit être dorénavant présenté à l'assemblée délibérante avant le 30 septembre de l'année N+1

# Sommaire

1. Présentation du contrat .....	4
2. Les indicateurs réglementaires 2024 .....	6
3. Autres chiffres clés de l'année 2024 .....	7
4. Le prix du service public de l'eau .....	9
5. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P103.2] .....	10

# 1. Présentation du contrat

Concession du service public de l'Eau Potable de la Ville de Gaillac

## Chiffres clés

**16 008**

Nombre d'habitants desservis

**8 118**

Nombre d'abonnés (clients)

**1**

Nombre d'installations de production

**2**

Nombre de réservoirs

**227**

Longueur de réseau (km)

**100,0**

Taux de conformité microbiologique (%)

**83,2**

Rendement de réseau (%)

**103**

Consommation moyenne (l/hab/j)

## Données clés

✓ <b>Délégataire</b>	VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux
✓ <b>Périmètre du service</b>	GAILLAC
✓ <b>Numéro du contrat</b>	17280
✓ <b>Nature du contrat</b>	Concession
✓ <b>Date de début du contrat</b>	01/01/2020
✓ <b>Date de fin du contrat</b>	31/12/2029

### ✓ Les engagements vis-à-vis des tiers

En tant que délégataire du service, VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux assume des engagements d'échanges d'eau avec les collectivités voisines ou les tiers (voir tableau ci-dessous).

Type d'engagement	Tiers engagé	Objet
vente	Gaillacois (Syndicat AEP du)	Vente en gros "secours" par interconnexion La Vignasse
vente	Gaillacois (Syndicat AEP du)	Vente en gros SIAEP Gaillacois
vente	Gradille	Vente en gros (Gradille)

### ✓ Liste des avenants

Avenant N°	Date d'effet	Commentaire
1	01/01/2020	Transfert de compétence à la Communauté d'Agglomération GAILLAC-GRAULHET

## 2. Les indicateurs réglementaires 2024

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2023	VALEUR 2024
[D101.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	Collectivité (2)	15 774	16 008
[D102.0]	Prix du service de l'eau au m <sup>3</sup> TTC	Délégataire	2,88 Euro/m <sup>3</sup>	2,95 Euro/m <sup>3</sup>
[D151.0]	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	1 j	1 j
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2023	VALEUR 2024
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	ARS (1)	100,0 %	100,0 %
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	ARS (1)	100,0 %	100,0 %
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité et Délégataire (2)	94	109
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution	Délégataire	86,6 %	83,2 %
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés	Délégataire	1,93 m <sup>3</sup> /jour/km	2,34 m <sup>3</sup> /jour/km
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau	Délégataire	1,68 m <sup>3</sup> /jour/km	2,13 m <sup>3</sup> /jour/km
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité (2)	0,47 %	0,64 %
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Collectivité (1)	80 %	80 %
[P109.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	10	1
[P109.0]	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	1 270	621
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Délégataire	3,35 u/1000 abonnés	3,20 u/1000 abonnés
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délégataire	100,00 %	100,00 %
[P153.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité	
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	0,27 %	0,92 %
[P155.1]	Taux de réclamations	Délégataire	0,50 u/1000 abonnés	0,49 u/1000 abonnés

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

### 3. Autres chiffres clés de l'année 2024

L'EFFICACITE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION		PRODUCTEUR	VALEUR 2023	VALEUR 2024
VP.062	Volume prélevé	Délégataire	970 494 m <sup>3</sup>	975 491 m <sup>3</sup>
VP.059	Volume produit	Délégataire	904 735 m <sup>3</sup>	916 191 m <sup>3</sup>
VP.060	Volume acheté à d'autres services d'eau potable	Délégataire	0 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup>
	Volume mis en distribution (m <sup>3</sup> )	Délégataire	903 279 m <sup>3</sup>	914 392 m <sup>3</sup>
VP.220	Volume de service du réseau	Délégataire	12 521 m <sup>3</sup>	12 075 m <sup>3</sup>
	Volume consommé autorisé année entière	Délégataire	782 068 m <sup>3</sup>	760 321 m <sup>3</sup>
	Nombre de fuites réparées	Délégataire	52	79
LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE		PRODUCTEUR	VALEUR 2023	VALEUR 2024
	Nombre d'installations de production	Délégataire	1	1
	Capacité totale de production	Délégataire	6 800 m <sup>3</sup> /j	6 800 m <sup>3</sup> /j
	Nombre de réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	2	2
	Capacité totale des réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	3 150 m <sup>3</sup>	3 150 m <sup>3</sup>
	Longueur de réseau	Délégataire	227 km	227 km
VP.077	Longueur de canalisation de distribution (hors branchements)	Collectivité (2)	197 km	197 km
VP.140	Longueur de canalisation renouvelée par le délégataire	Délégataire	1 060 ml	600 ml
	Nombre de branchements	Délégataire	5 403	5 450
	Nombre de branchements en plomb	Délégataire	20	15
	Nombre de branchements en plomb supprimés	Délégataire	9	5
	Nombre de branchements neufs	Délégataire	66	54
	Nombre de compteurs	Délégataire	8 699	8 891
	Nombre de compteurs remplacés	Délégataire	73	55
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION D'EAU		PRODUCTEUR	VALEUR 2023	VALEUR 2024
	Nombre de communes	Délégataire	1	1
VP.056	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	8 062	8 118
	- Abonnés domestiques	Délégataire	8 051	8 106
	- Abonnés non domestiques	Délégataire	8	9
	- Abonnés autres services d'eau potable	Délégataire	3	3
	Volume vendu	Délégataire	748 302 m <sup>3</sup>	777 617 m <sup>3</sup>
	- Volume vendu aux abonnés domestiques	Délégataire	697 988 m <sup>3</sup>	720 421 m <sup>3</sup>
	- Volume vendu aux abonnés non domestiques	Délégataire	48 858 m <sup>3</sup>	55 397 m <sup>3</sup>
VP.061	- Volume vendu à d'autres services d'eau potable	Délégataire	1 456 m <sup>3</sup>	1 799 m <sup>3</sup>
	Consommation moyenne	Délégataire	108 l/hab/j	103 l/hab/j
	Consommation individuelle unitaire	Délégataire	80 m <sup>3</sup> /abo/an	76 m <sup>3</sup> /abo/an

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCÈS A L'EAU	PRODUCTEUR	VALEUR 2023	VALEUR 2024
Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Délégataire	Mesure statistique d'entreprise	Mesure statistique d'entreprise
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Délégataire	83 %	80 %
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégataire	Oui	Oui
Existence d'une Convention Fonds Solidarité Logement « Eau »	Délégataire	Oui	Oui
LES CERTIFICATS	PRODUCTEUR	VALEUR 2023	VALEUR 2024
Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Délégataire	En vigueur	En vigueur
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Délégataire	Oui	Oui
L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE	PRODUCTEUR	VALEUR 2023	VALEUR 2024
Energie relevée consommée	Délégataire	691 181 kWh	675 437 kWh

## 4. Le prix du service public de l'eau

GAILLAC Prix du service de l'eau potable	Volume	Prix Au 01/01/2025	Montant Au 01/01/2024	Montant Au 01/01/2025	N/N-1
<b>Part délégataire</b>			<b>231,60</b>	<b>232,02</b>	<b>0,18%</b>
Abonnement			57,24	63,76	11,39%
Consommation	120	1,4022	174,36	168,26	-3,50%
<b>Part communale</b>			<b>48,00</b>	<b>48,00</b>	<b>0,00%</b>
Consommation	120	0,4000	48,00	48,00	0,00%
<b>Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) *</b>	<b>120</b>	<b>0,0730</b>	<b>8,57</b>	<b>8,76</b>	<b>2,22%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>39,60</b>	<b>46,80</b>	<b>18,18%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		39,60		
Consommation d'eau Potable	120	0,3200		38,40	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0700		8,40	
<b>Total € HT</b>			<b>327,77</b>	<b>335,58</b>	<b>2,38%</b>
TVA			18,03	18,46	2,38%
<b>Total TTC</b>			<b>345,80</b>	<b>354,04</b>	<b>2,38%</b>
<b>Prix TTC du service au m3 pour 120 m3</b>			<b>2,88</b>	<b>2,95</b>	<b>2,43%</b>

(\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle n'a pas été déplacée cette année. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

## 5. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P103.2]

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2020	2021	2022	2023	2024
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	94	94	94	94	109

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau				Barème	Valeur ICGPR
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)				
VP.236	Existence d'un plan des réseaux		10	10	
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux		5	5	
Code VP	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)				
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques			Oui	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.			100 %	
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres			Oui	
Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)		15	15	
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations		15	14	
		Total Parties A et B	45	44	
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)				
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes		10	10	
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques		10	10	
VP.244	Dénombrément et localisation des branchements sur les plans de réseaux		10	0	
VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique		10	10	
VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau		10	10	
VP.247	Localisation des autres interventions		10	10	
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations		10	10	
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux		5	5	
		Total:	120	109	

Envoyé en préfecture le 18/11/2025

Reçu en préfecture le 18/11/2025

Publié le 18/11/2025

ID : 081-200040905-20251030-301025\_2\_3-DE



© Médiathèque VEOLIA - François Moura © Médiathèque VEOLIA - Samuel Bigot/Andia © Médiathèque VEOLIA - Rodolphe Escher © Médiathèque VEOLIA - Alexandre Dupeyron © Médiathèque VEOLIA - Martial Ruaud/Andia © Médiathèque VEOLIA - Christel SASSO/CAPA PICTURES © Photo par Thomas Barnick / Getty Images © Cavan Images via Getty Images

## Ressourcer le monde

**Veolia**

30 rue Madeleine Vionnet • 93300 Aubervilliers

[www.veolia.com](http://www.veolia.com)